

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 54

Artikel: Les constitutions cantonales
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029348>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les constitutions cantonales

Japon (17,7), mais très nettement inférieure à celle des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie, des Pays-Bas qui dépassent 20. (cf. Annuaire statistique de la Suisse, tableau des comparaisons internationales). La natalité se maintiendra en Suisse ces prochaines années à un haut niveau en raison des naissances nombreuses des enfants étrangers et parce que nous connaissons un excès de population adulte entre 20 et 40 ans due à l'immigration des travailleurs. Est-ce à dire qu'il y a excès et que nous devons nous aussi prendre conscience de notre responsabilité dans la surcharge de la planète ? Non, pour plusieurs raisons.

Viellissement

Premièrement, la natalité est en Suisse romande inégalement répartie. Si Valais (22,4) et Fribourg (21,3) se situent au-dessus de la moyenne, Neuchâtel (17) Genève (16,3) et Vaud (15,3) figurent en bas de liste. Que l'on excepte le cas particulier de Bâle, où une grande partie de la jeune population résidente est domiciliée sur Bâle-Campagne, si bien que Bâle-Ville a une faible natalité, ces trois cantons romands sont de tous les cantons suisses ceux qui comptent le moins de naissances. Ils ne créent pas le surnombre. Au contraire, ils ne trouvent pas en eux-mêmes les ressources démographiques nécessaires à leur développement.

Deuxièmement, la population suisse, grâce au progrès médical, vieillit. Qu'on en juge par ces deux références :

Pour mille habitants :

	1920	1960
Moins de 20 ans	380	314
Plus de 60 ans	92	151

En 1920 les personnes de plus de soixante ans représentaient le quart des moins de vingt; aujourd'hui, elles sont la moitié des mineurs.

Tout abaissement de la natalité ne ferait qu'accélérer

le vieillissement du pays.

Troisièmement, pour aider les pays du Tiers Monde, il sera nécessaire qu'une main-d'œuvre qualifiée puisse, sur place, les assister. Des instituteurs, des techniciens, des agronomes devront être mis à leur disposition; comment accomplirons-nous cette tâche si nous ne disposons pas d'une réserve suffisante de population jeune ? Et même sans cet argument. Dans tout pays où les investissements accumulés pendant des décennies permettent d'atteindre un degré de productivité extrêmement élevé, une force créatrice nouvelle représente un enrichissement social infiniment supérieur à la consommation alimentaire de cette bouche supplémentaire.

Pour ces trois raisons, régionale, nationale, économique, des slogans antinatalistes, valables à l'échelle planétaire, se révèlent absurdes, appliqués à notre situation.

Mais il est à craindre pourtant que divers milieux s'en emparent. Nous ne pensons pas aux milieux médicaux. Il va de soi que toute campagne d'information capable d'éviter des drames personnels et d'apporter à tous une plus grande liberté physique ne peut qu'être encouragée. En revanche la pression économique deviendra toujours plus forte.

Dans notre civilisation de confort, il deviendra impossible au prix actuel des logements neufs qu'un salarié puisse disposer de l'espace nécessaire pour élever une famille de trois ou quatre enfants sans s'imposer des privations particulièrement dures. Alors, quand cette injustice sera trop criante, on entendra fleurir les conseils : limitez, réglez, régulationnez, « planinez ! » Ainsi les mêmes formules auront un sens diamétralement différent ici et au Vénézuéla.

Là-bas, elles tendent à la création d'une société plus juste et plus équilibrée, plus heureuse. Ici, elles ne seraient que l'expression d'une société qui par goût du confort refuse de payer le coût élevé du renouvellement de la population. Générosité au-delà de l'Océan, égoïsme en deçà. Mais que l'on marque les frontières !

plus cher que la vie démocratique. Un tel déséquilibre ne peut être que préjudiciable aux institutions.

Encore des parents pauvres

De toute évidence, les partis ne disposent plus aujourd'hui des moyens qui leur permettraient d'accomplir utilement leur tâche. Et encore, ces ressources limitées ils doivent les gaspiller en tracts, en imprimés, qui n'atteignent que très mal les citoyens, que les offices de distribution répandent, pour éviter des tournées supplémentaires, le même jour de la dernière semaine qui précédera la votation.

Le subventionnement des partis, sous une forme directe, nous semble peu souhaitable. Il choquerait l'opinion publique. A tort, certes. Mais les partis traditionnellement au pouvoir ont donné l'image d'organisations sachant récompenser leurs militants, distribuer les charges honorifiques et les prébendes nourricières et exiger en échange quelques sacrifices légers de temps et d'argent, qui devaient être en fin de compte de « bons placements ». Aussi le financement des partis (sur quelle base se ferait-il d'ailleurs ? les adhérents, les électeurs inscrits ?) apparaîtrait vu de l'extérieur comme une subvention de l'Etat aux hommes du système, même si les partis d'opposition devaient aussi en bénéficier.

Le subventionnement indirect nous semble donc plus judicieux. Parmi les mesures simples qui peuvent être envisagées, retenons :

— l'impression par l'Etat des listes électorales; devant être tirées à des centaines de milliers d'exemplaires, elles représentent une lourde charge pour les partis;

— la distribution à tous les électeurs du matériel de vote. Il comprendrait les listes électorales et pourrait être accompagné d'un cahier d'information où chaque parti exprimerait son point de vue.

Ces deux mesures, à elles seules, en permettant aux partis d'économiser les frais de listes, d'un tract et d'une distribution, représenteraient l'équivalent d'une subvention annuelle de 10 000 francs, soit le coût d'un secrétaire à mi-temps.

Les sources d'information; les moyens d'information

Enfin, l'accès aux sources d'information est tout aussi vital que la diffusion de l'information. Nous avons déjà émis le vœu que les offices de statistiques cantonaux comportent un service qui serait à la disposition des partis et des associations qui contribuent à l'animation de la vie publique pour rechercher et fournir la documentation dont ils ont besoin.

La démocratie est à renouveler à chaque génération; les mesures modestes que nous préconisons y contribueraient certainement. Bien évidemment, tout appui financier aux partis, même indirect, devrait avoir pour corollaire l'exigence qu'ils publient leurs comptes.

Il faut à la fois vouloir que les partis aient les moyens de jouer leur rôle de formateurs de l'opinion et exiger que leur comptabilité soit transparente; la démocratie y gagnera deux fois.

¹ Les Partis politiques vaudois. Jean Meynaud avec le concours du Groupe d'études politiques vaudoises. Montréal 1966.

Nous avions commenté, il y a quelques numéros, les problèmes constitutionnels posés par les élections des autorités vaudoises. Constatant que l'élection du Conseil d'Etat au système majoritaire à deux tours engageait les partis à tenir compte des indications données par le premier scrutin et à rechercher ainsi une élection tacite pour le second tour, ce qui, inévitablement, donne au peuple l'impression que les comités cherchent des « arrangements », nous citions comme exemple le système genevois où l'élection a lieu à la majorité qualifiée; en principe, un seul tour suffit donc.

Un lecteur genevois, docteur en sciences politiques, nous écrit à ce sujet.

« Vous croyez en effet que l'on peut éviter le malaise et les combinaisons par l'élection successive du législatif et de l'exécutif et vous suggérez d'étudier la possibilité d'adopter le système genevois dans le canton de Vaud. Or, précisément, le système genevois n'est pas concluant du tout et lors de dernières élections on entendait ici et là la proposition de copier le système vaudois des élections simultanées. »

Il nous en donne les raisons. Les scrutins genevois sont, eux aussi, à deux tours. Très naturellement les partis sont portés à doser à la proportionnelle le Conseil d'Etat et à préparer ainsi une élection tacite. Sans l'intervention du parti libéral et du parti du travail, le peuple genevois n'aurait pas été appelé à choisir.

« L'exemple de Genève prouve que le système « en deux temps » ouvre grandement la porte à des combinaisons. En effet, une fois les résultats des élections législatives connus, il apparaît que les tendances profondes de la vie politique genevoise (et suisse) sont plus fortes que la lettre du texte, qu'elles influencent les dirigeants des partis qui corrigeant spontanément et d'avance les implications brutales de l'arithmétique majoritaire. Ainsi, sans le parti libéral (il faut bien le dire) on allait vers une élection majoritaire sans lutte, ce qui signifie que les comités, entre eux, et désireux que soit formé un gouvernement reflétant exactement la composition du Grand Conseil, s'entendaient pour accorder au peuple le simple rôle de ratifier pour la forme un arrangement conclu par des organismes qui ne sont même pas prévus par la Constitution. En d'autres termes, l'élection « en deux temps » favorise le déplacement du centre de décision.

(Notons ici que le peuple, qui grâce aux partis libéral et du travail a finalement quand même eu le choix, a rétabli la proportionnelle pour l'exécutif. Mais là n'est pas la question). »

A.K.

Les remarques de notre correspondant sont pertinentes. Elles nous amènent à penser qu'il serait vain de prétendre clarifier la vie politique par de simples révisions du système électoral, comme s'il y en avait un, idéal et parfait. C'est le problème d'ensemble des institutions qui doit être abordé.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire, pour répondre à des suggestions de nos lecteurs, que la révision de la Constitution fédérale nous semblait moins importante que l'adoption d'un programme d'action, à moyen terme.

En revanche, en ce qui concerne les Cantons, nous souhaiterions que leurs Constitutions soient revues. D'abord cette action est à notre portée, peut-être. Dans le cadre cantonal, plusieurs problèmes pourraient être traités simultanément (sans conjuguer les oppositions, comme ce serait le cas sur le plan suisse). Nous renvoyons nos lecteurs aux suggestions que, dans ce numéro, nous formulons au sujet du financement des partis. Et aussi à celles que nous avons développées concernant le congé-éducation, l'indépendance des services statistiques, l'information, etc.

D'autres que nous songent à lier la gerbe. Le but des efforts conjugués devrait être la réanimation des démocraties cantonales.

(Suite de la première page)

Sur cet objet, cherchons à obtenir ce qui est politiquement possible et techniquement utile.»
Même cela, c'est trop. Décidément, c'est la sclérose.

Trois vœux

Devant cette démission de l'autorité politique, on ne peut qu'émettre trois vœux :
Que les Cantons trouvent en eux-mêmes assez d'énergie pour légiférer en matière d'aménagement du territoire sur la base du droit existant.
Que la gauche se décide enfin à durcir son attitude.
Sur la politique économique, sur la politique du logement, sur l'aménagement du territoire, elle s'est faite chaque fois duper en une seule législature. C'est beaucoup, même pour les plus patients.
Et si quelques forces neuves entraient au Conseil fédéral...

Paillard revend Thorens

L'assemblée des actionnaires de Paillard s'est déroulée dans la traditionnelle atmosphère villa-géoise où se retrouvent cousins et apparentés. Un actionnaire que nous interrogeons nous déclarait : « Bien sûr, j'y ai participé ; c'est la seule occasion de retrouver toute la famille ». Les familles ont des traditions patriarcales. Elles ne rêvent pas de démocratie industrielle. A M. Honegger de « Finanz und Wirtschaft » qui réclamait des explications sur la mise à contribution de réserves latentes, le président du conseil d'administration put répondre qu'il lui ferait tenir, par écrit, plus tard, quelque explication et l'on passa à la suite de l'ordre du jour.

A l'assemblée générale fut confirmée la vente au groupe allemand Wilhelm Franz de la majorité des actions de la Société Thorens. La raison invoquée est intéressante : Paillard ne peut trop diversifier sa production ; il se concentre sur le cinéma et la mécanographie. Mais on présument aussi que, lorsque Thorens fut racheté, cette éventualité était déjà envisagée. Ainsi c'est bien la main-d'œuvre qui fut l'objet du négocié, lors de la reprise de Thorens ; et il demeure choquant que des ouvriers aient été, de la sorte, à reprendre ou à vendre sans qu'ils eussent été consultés et associés aux décisions.

Economie régionale

Cette remarque s'impose d'autant plus que toutes pièces du dossier en main, la décision de Paillard aurait pu être jugée positive. Plutôt que de voir Thorens acculé à la faillite, les ateliers fermés, les licences reprises et la production transférée dans d'autres centres, il était certes préférable que la main-d'œuvre pût, sur place, poursuivre son travail. Ces problèmes gagneraient, certes, à être discutés dans la perspective du commerce international.

Car Paillard, qui semble être à notre échelle locale une grande maison, apparaît à l'échelle de la rivalité mondiale relativement faible, surtout dans le secteur qu'elle a choisi, soumis à une évolution technique rapide sous la pression d'une intense concurrence¹. On peut imaginer qu'un jour le problème de la poursuite d'une activité indépendante se posera à cette maison, qu'elle devrait envisager une association ou une fusion... Dès lors, dans cette éventualité, purement hypothétique, le conseil d'administration aurait à prendre des décisions non seulement d'une grande importance commerciale, mais il jouerait en outre l'avenir de toute une région. Peut-être aussi que dans une situation difficile, cette entreprise pourrait être amenée à demander aux pouvoirs publics quelque soutien...

Pourquoi ces suppositions pessimistes ? Parce que la politique familiale et confidentielle apparaît insoutenable quand des intérêts régionaux aussi importants sont liés à une entreprise privée, que la concurrence internationale rend vulnérable. Quand le sort d'une région est en jeu, il doit y avoir partage des responsabilités et information sans zones d'ombre.

¹ On sait que le lancement, il y a un an, d'un nouveau film pour cinéaste amateur, le Kodak super-huit, a obligé les fabricants à sortir de nouveaux projecteurs et de nouvelles caméras. « Le Monde » (2 juin 1966) cite les firmes mondiales qui se sont déjà adaptées : Bauer (All.), Beau lieu (Fr.), Eumig (Au.), Nizo (All.), Canon (Jap.). Le retard de Paillard est donc important.

Les lieux où souffle l'esprit

Les quotidiens romands publient le samedi ou le dimanche de petits sermons écrits. C'est leur manière de payer le tribut. Ces prêches sont de qualité diverse ; nous ne nous en ferons pas les censeurs. Il en faut pour tous les goûts. Mais celui-ci (publié par la « Feuille d'Avis de Lausanne », 4-5 juin 1966) est de qualité particulière. Voici ce document d'ethnographie religieuse.

« A l'enseigne de Vespasien »

« Il est des lieux où la vulgarité, la grossièreté, l'obsévérité, un érotisme éhonté semblent parfois trouver l'occasion particulièrement favorable de s'épancher. On peut s'y heurter aux inscriptions les plus scandaleuses et aux dessins les plus ignobles. C'est comme si tout ce qu'il peut y avoir de vil, de perverti, de corrompu dans l'amour charnel mal compris y trouvait un exutoire. Ce sont ces lieux que l'on dit devoir à l'empereur Vespasien, qu'il n'est d'usage de mentionner qu'en cas de nécessité absolue et qui, pourtant, n'ont rien en eux-mêmes qui soit malséant. On nous a compris, sans doute, sans que nous ayons besoin d'insister davantage.

» Ce sont ces lieux, disons-nous, où l'on peut se heurter aux inscriptions les plus scandaleuses et aux dessins les plus ignobles...

» Pourtant, s'il est des inscriptions qu'il faut condamner sans réserve, peut-être en est-il qu'on peut non pas conseiller — les murs de ces édicules ne sont pas faits pour qu'on y écrive — mais au moins comprendre et tolérer, dont on peut même se réjouir qu'elles soient là comme des protestations, comme l'affirmation qu'il y a autre chose en l'homme que paillardise, lubricité et stupre. Tels ces mots découverts dans un des lieux que nous avons dits, en une localité vaudoise : « Vous qui flétrissez l'amour, n'oubliez pas que Dieu existe, que Jésus-Christ a aussi donné son sang pour vous et que vous pouvez être sauvé.

» Une belle inscription, celle-là, ne trouvez-vous pas ? Et qui redit des choses vraies, et qui doivent faire qu'on prenne garde, qu'on comprenne que l'on exerce une influence, qu'on ne peut pas ne pas en exercer une, soit en bien, soit en mal, et que c'est pour son honneur ou sa confusion. Une inscription qui redit des choses en un lieu où l'on n'a guère l'habitude de les entendre, mais où il est utile, il est aussi nécessaire de les entendre comme Jésus les a fait entendre à la Samaritaine, à la pécheresse et à la femme adultera. De les entendre parce que, même si l'interpellation est pour un grand nombre excessive, la vérité reste pour tous : Dieu existe. Jésus-Christ a donné son sang pour nous. Nous pouvons être sauvés.

M.-A. E. »

Ce document romand est-il un reflet du génie du lieu ? Chaque pays a son lyrisme du graffiti. En France, la poésie politique n'a pas disparu comme en notre démocratie dépolitisée. Vous y lisez encore : « Un gars du bâtiment qui en a marre », ou « de Gaulle dans le trou ».

André Pieyre de Mandiargues, dans l'« Almanach surréaliste du demi-siècle », (La Nef, 1950) a préfacé une petite anthologie des graffiti relevés sur la statue équestre de Louis XIV, à Versailles. Nous ne résistons pas au plaisir de citer pour le plaisir de comparer la littérature romande et la littérature française.

A l'enseigne de Louis XIV

« A Versailles, mais vous n'irez pas ailleurs que derrière la pièce d'eau des Suisses. Alors, passé que vous aurez l'allée couverte qui longe le mur de l'ancien potager royal, surgira (pour votre confusion, j'espère) du plus morose et du plus médiocre arrière-plan de banlieue l'un des plus bouleversants orgasmes qui aient jamais pris forme aussi bien dans le domaine du songe que dans celui de la réalité, et qui est, taillé dans le marbre, le Louis XIV de Bernini. Approchez-vous encore. Un sentier vous conduira jusqu'au pied du monument. De fissures sur le socle, de lichens jaunes et gris, de petits coussins de

mousse, il en faudrait bien davantage pour distraire l'attention d'innombrables graffiti qui courrent, plastronnent et se cambrent sur la pierre comme une tribu de myrmidons narquois, si charmants en tel lieu, vraiment, aux yeux de quiconque aime autant que moi cette moqueuse vermine, que la tentation est forte, pourvu d'avoir en poche un crayon, de les recueillir sur deux ou trois pages de carnet. Ces dernières, ainsi allaient-elles, quand je les eus remplies :

Denise et Jacques le jour de leur rencontre pour enfiler les aiguilles.

Doucement tu m'étouffes.

Je joue plus, rends-moi mes billes.

Zut, un os.

Les commandements de la femme

Un seul homme tu aimeras et chériras bien tendrement.

Nous qui vous parlons
Nous sommes montés
Sur cette canasson
Avant d'aller tirer
Robert
Qui
Henri

Jules Ferry - terreur de l'International Duten.

sous le dessin de trois phallus ailés :
Les cigognes sont de retour
« air connu »

Chère Salomé, si seulement tu savais combien je [t'aime. René

Oh Salomé ! Quand ton cœur retrouvera-t-il le mien ? [René

Tous les Français devraient être sans prépuce. [Salomé.

Silvia à vous deux pour la vie
Janine

Henri et Jean - deux pauvres types de la 47/1 en souvenir des bonnes excursions faites en dehors de notre prison.

De Nenesse bonjour à Proserpine.

Greffe est une salope.

Nous qui nous ennuyons de nos femmes.
Jules-Maurice.

Chère Mlle Junker de Oberseebach
Vous ne connaissez pas qui vous aime.
A.T. Oppenheim.

sous le dessin d'un régime de dattes :
des dattes.

sous le dessin d'une quille rouge et noire :
OH QUILLE
divine maîtresse

Début juillet 1949

Souvenir d'une agréable journée passée devant cette statue.

Milou-Jacqueline.

Vive Asmodée.

On se fait chien.

Par-dessus tout cela (qui chaque jour est augmenté, comme bien l'on pense, de nouvelles inscriptions, tandis que la pluie en efface d'autres qui ont fini leur petit tour de chant) se cabre et s'emporte le cheval de la mort. »